

Appel à projet Énergie CSR - Combustibles Solides de Récupération

ADEME

Date de clôture de l'appel à projets, le 14 juin 2024 à 12h00.

Présentation du dispositif

Soutien au développement du parc national d'unités de production d'énergie relevant strictement de la rubrique ICPE 2971.

L'objectif est de développer un parc d'unités de production d'énergie relevant strictement de la rubrique ICPE 2971 pour, à horizon 2030 :

- fournir de l'énergie thermique et électrique dans une logique de synergie régionale et d'efficacité énergétique,
- participer au traitement des 4 M de tonnes de CSR qui seraient produites annuellement à cet horizon de temps,
- contribuer à hauteur de la part biogénique contenue dans les CSR, à la décarbonation de la production d'énergie thermique.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

L'appel à projet est ouvert :

- aux industries,
- aux collectivités,
- aux opérateurs de l'énergie et des déchets.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Est retenue l'implantation de nouvelles installations de production d'énergie (chaleur et/ou d'électricité) à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de Combustibles Solides de Récupération (CSR) dans des installations relevant de la rubrique ICPE 2971 sur les territoires français (métropole, Corse et DROM COM).

— Dépenses concernées

Les équipements suivants sont éligibles :

- les travaux de viabilisation (VRD),
- l'installation de réception, d'entreposage des CSR et autres combustibles,

- le système d'alimentation en CSR, en autres combustibles et en air,
- le système de combustion (four) et son système de commande et de surveillance
- la chaudière de récupération d'énergie,
- la cheminée,
- l'équipement pour le comptage de l'énergie produite,
- l'équipement pour la mesure de la part biogénique,
- l'installation de traitement des fumées,
- le système de cogénération,
- le BOP (balance of Plant) :
 - le génie civil et éléments de structure du bâtiment,
 - l'installation de traitement ou d'entreposage des résidus et des eaux usées,
 - la boucle de retour à la chaudière,
 - l'infrastructure d'alimentation en énergie de l'installation,
- le raccordement au réseau Client(s).

Seuls les équipements dont les factures sont postérieures à la date de demande d'aide (date de dépôt) sont éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

Le taux d'aide maximum est de :

- 40% des investissements éligibles si le projet relève du [régime SA. 107668](#),
- 30% des investissements éligibles si le projet relève du [régime SA. 111726](#).

Le taux d'aide peut cependant être majoré de 20 points pour les aides octroyées aux petites entreprises et de 10 points pour les aides octroyées aux moyennes entreprises.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Après de quel organisme

La demande se fait en ligne sur [le site de l'ADEME](#)

Pour toute information : aapcsr@ademe.fr

— Éléments à prévoir

L'ensemble des documents suivants sont à télécharger sur [le site de l'AAP](#) :

- dossier technique,
- attestation santé financière,
- déclaration d'éligibilité,
- plan d'approvisionnement prévisionnel Combustibles,

- caractéristiques économiques Projet,
- attestation CEE.

Organisme

ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

- **Accès aux contacts locaux**

Web : www.ademe.fr/...

Déposer son dossier

- https://vosaides.ademe.fr/create-assistant?id_dispo=1eec1d30-79c5-678e-a0f7-3f8dd613a3bd&id_liste=1eec9970-c57e-67d6-a04d-9388fe7f27b4&dossier_aide_type=INVES

Fichiers attachés

- [Cahier des charges 2024](#) (18/04/2024 - 5.27 Mo)